

Arrêté Préfectoral sécheresse du 02 août 2022

Commune de Chelun

- **Le niveau de crise déclenche des interdictions afin de préserver les usages prioritaires** : santé, sécurité civile, eau potable, salubrité, abreuvement des animaux.
- Le lavage des véhicules est interdit, quelle que soit l'origine de l'eau ainsi que dans les stations de lavage.
- L'arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantes en pot, espaces verts est interdit.
- L'arrosage des potagers de particuliers est autorisé entre 20h00 et 8h00.
- Le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées n'est plus possible **sauf obligation sanitaire**.
- Les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sont également interdits à l'exception de certaines cultures sensibles.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/SECHERESSE-La-situation-continue-de-se-degrader-dans-le-departement-d-Ille-et-Vilaine>